

Révision n°1 de l'AVAP de La Côte-Saint-André

Pourquoi nous sommes en total désaccord avec l'aménagement projeté sur le Jardin de Ville

Prenant l'unique prétexte de la seule manifestation d'envergure le Festival Berlioz (Planche 1 : « ..., aménagement d'aires de stationnements à proximité du centre-bourg et du Château. »).

Schéma Planche 2 : le Jardin de Ville va être impacté à 50% par de tels aménagements !! ... alors qu'il couvre une surface de 5000 m² seulement. »

L'idée d'amputer très fortement le Jardin de Ville pour aménager un parking ne nous a jamais été démentie depuis mars 2015. Ajoutons que, dès le printemps 2015, des centaines d'habitants ont signé une pétition contre l'aménagement d'un parking sur le Jardin de Ville.

Un projet absolument pas nécessaire

Tous les comptages que nous avons effectués ont montré et montrent l'inutilité de ce parking, surtout qu'entre temps, comme nous l'avions suggéré, des navettes ont été mises en place le jeudi matin, seul jour un peu tendu en matière de stationnement.

De plus, une concertation Bièvre Isère Communauté/Commune de La Côte-Saint-André permettrait d'aménager de nouvelles places de parking sur des terrains que possèdent Bièvre Isère Communauté dans le secteur.... et d'utiliser le parking du lycée, propriété de la Communauté de Communes, le week-end et surtout en période de vacances scolaires, notamment pendant le Festival Berlioz.

Un projet à contre-courant

... eu égard aux exigences des 2 Grenelles de l'Environnement et de la COP 21

Cet espace public est attrayant : patrimoine ancien d'arbres d'essences pionnières à gérer sur le long terme, c'est l'espace naturel le plus proche du centre ancien, qui permet à chacun le repos et la détente et qui est éminemment utile à la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'air urbain. Ajoutons qu'en matière de patrimoine, l'arbre en ville est depuis longtemps considéré comme un bien commun d'intérêt public.

Cette volonté d'amputer le Jardin de Ville pour un parking est aujourd'hui confirmée : Planche 1 « ... Les dispositions de l'AVAP ne permettent pas d'accueillir le stationnement nécessaire, ni même d'assurer la sécurité des piétons. »

Nous attirons l'attention sur le fait que, **dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) que nous avons voté en juillet 2013, l'essentiel du Jardin de Ville est protégé par son classement en zone N (espace naturel comprenant un Espace Boisé Classé).** Seule une bande le long du Boulevard De Lattre de Tassigny est prévue pour une sortie côté Nord du parking Bains-Douches, aménagement réalisable sans supprimer tout ou partie du mur en galets roulés qui sépare Bains-Douches et Jardin de Ville.

Un projet à contre-courant

... alors que le Jardin de Ville doit continuer à jouer pleinement son rôle social

Cet espace public est très utilisé : à peu près plat et avec un accès facilité, il est adapté aux personnes âgées qui souhaitent s'y promener. C'est un espace de rencontres pour les lycéens et collégiens. C'est un espace qui permet aux familles du centre-ville de bénéficier d'une aire de jeux équipée. Cet espace évite aux habitants de traverser la ville pour rejoindre le parc Allivet et il est une valeur patrimoniale ajoutée en matière de tourisme.

La raison fondamentale de notre opposition à l'amputation du Jardin de Ville, c'est bien que le Jardin de Ville est le seul espace vert du Centre-Ville facile d'accès.

Le dénaturer pour du parking serait une erreur historique à l'heure où nous devons tous œuvrer pour un mieux vivre ensemble dans un environnement sain à condition de protéger nos espaces de

respiration, de détente et de rencontre... tel que le Jardin de Ville. C'est justement dans notre cité médiévale riche de son patrimoine, qui justifie l'AVAP, qu'il est antinomique de **détruire un espace de vie au profit d'un vulgaire parking : action incohérente et à très courte vue !!**

Un projet extrêmement coûteux

Il faut également parler du coût de l'aménagement ... **pour une soixantaine de places nouvelles seulement** (on compte plus de 1100 places en Centre-Ville et périphérie). Les travaux sont évalués à **280 000€** sans compter les frais d'études engagés en 2014 ni le coût de la vidéo-protection envisagée, **auxquels il faut ajouter les 50 000€ de l'aménagement en 2013 du parking Bains-Douches qui va être purement et simplement détruit !!**

A l'heure où tout le monde doit faire des économies, bonjour les dégâts !!

Ce projet est objectivement inutile.

Ce projet est économiquement injustifiable.

Ce projet est écologiquement inacceptable.

Ce projet est socialement dévastateur.

Ce projet est financièrement excessif.

La Côte-Saint-André, le 22 avril 2016

**Le Conseil d'Administration de l'Association « La Côte-Saint-André pour tous »
et les 6 élus du groupe municipal « La Côte-Saint-André pour tous »**